

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 10 octobre 2023

Membres
En exercice : 13
Présents : 11
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Date de convocation :
05 octobre 2023
Date d'affichage:
05 octobre 2023

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Dominique DEBAUX par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT : CHOIX DE L'ENTREPRISE - DE_2023_39

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Maire informe les conseillers que 5 entreprises ont été sollicitées pour l'envoi des pièces du dossier de rénovation totale de l'éclairage du terrain de foot communal : 2 d'entre elles se sont rendues sur place pour une visite du terrain et ont déposé leur offre de prix.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, le Maire soumet au conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le cabinet d'études WBI SARL.

ENTREPRISES	À l'ouverture des plis	Après vérification	VALEUR NOTE PRIX 100%	Classement	Commentaires
	TOTAL MARCHÉ DE BASE Montant H.T.	TOTAL MARCHÉ DE BASE Montant H.T.			
SMEE 71000 SENNECÉ LÈS MÂCON	44 157.10 €	44 157.10 €	100.00	1	L'entreprise SMEE a véritablement montré son intérêt pour le chantier en produisant un véritable mémoire technique comprenant fiches techniques, notes de calculs, plans, etc.
BORGEOT 71680 CRÈCHES SUR SAÔNE	55 379.00 €	55 799.00 €	79.14	2	Erreur d'addition dans le récapitulatif

CONSIDÉRANT que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet d'études WBI SARL, le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la SMEE pour un montant de 44 157.10 € HT soit 52 988.52 TTC reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.



LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le marché des travaux de rénovation de l'éclairage du terrain de foot communal,

DÉCIDE d'attribuer le lot unique du marché à la SMEE pour un montant de 44 157.10 € HT soit 52 988.52 TTC reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

AUTORISE le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 10 / 2023
et publié ou notifié
le 12 / 10 / 2023



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

